

LANCEMENT SUR SITE DE LA VAGUE C D'ÉVALUATION

4 Février 2016

Matinée

STRATEGIE DE COORDINATION TERRITORIALE

ACADEMIE D'AMIENS

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

- ✓ L'université de Picardie Jules Verne (UPJV)
- ✓ L'université technologique de Compiègne (UTC)
- ✓ L'Institut polytechnique LaSalle Beauvais (IPLB) - Esitpa (Rouen)
- ✓ **La stratégie de coordination territoriale portée par l'UPJV**

Une méthodologie d'évaluation en cours de construction, mais dont le cadre général a été proposé et validé lors de la réunion de pré-lancement de novembre 2015, et lors du conseil du HCERES du 14 décembre 2015 :

- Une évaluation de l'université coordinatrice accolée à celle de la stratégie de coordination territoriale, en aval de l'évaluation des établissements associés
- Un comité d'évaluation renforcé, distinct de ceux des autres établissements du site, qui analysera l'établissement en tant qu'entité autonome d'une part et en tant que coordinateur d'autre part.
- Les rapports d'autoévaluation :
 - un RAE relatif à la stratégie de coordination transmis par l'université coordinatrice
 - un RAE transmis par chacun des membres associés

- Les rapports d'évaluation :
 - un rapport d'évaluation de la stratégie de coordination territoriale rédigé par le comité d'évaluation de l'université coordinatrice
 - un rapport d'évaluation pour chacun des établissements, rédigé par les comités d'évaluation respectifs

- Une prise en compte des points de vue des différents comités d'évaluation d'établissements pour nourrir le rapport d'évaluation de la stratégie de coordination

- Une prise en compte des évaluations des formations et des entités de recherche (au niveau de l'évaluation de chaque établissement et au niveau de l'évaluation de la stratégie de coordination territoriale)

- Une prise en compte des autres établissements partenaires, non évalués, par une demande de « note de positionnement »

- Périmètre de l'évaluation : définition du périmètre du site, des champs d'activité relevant de l'évaluation de la stratégie de coordination territoriale, de leur articulation avec ceux des établissements évalués
- Paramètres de contexte : reconfiguration de la région, contrat pluriannuel de site, modèle d'association en « étoile » et conventions d'association bilatérales....)
- Articulation avec l'évaluation des établissements
- Prise en compte des autres partenaires partie prenante (établissements, organismes, collectivités, partenaires socio-économiques, autres...)
- Identification des premières attentes :
 - vis-à-vis de l'évaluation de la stratégie de coordination territoriale
 - pour la structuration des synthèses recherche effectuées au niveau du site
 - organisation de l'offre de formation en « champs de formation »
- Articulation entre référentiel d'évaluation externe des établissements et référentiel d'évaluation externe des stratégies de coordination territoriale conçu pour les sites organisés sous forme de Comue